

Service administration générale

Acte n°2015-11

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant délégation de signature à  
Mme Céline ALBERT, chef du  
groupement ressources humaines  
et formation

VU les articles L-1424-33 et R.1424-19.1, du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du président du conseil départemental du Tarn en date du  
3 avril 2015, portant désignation de M. Michel BENOIT en qualité de  
président du conseil d'administration du service départemental d'incendie  
et de secours,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service  
d'incendie et de secours du Tarn en date du 29 avril 2015 portant  
délégation de signature au Colonel Christophe DULAUD, directeur  
départemental du SDIS,

VU l'arrêté de nomination du Président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de secours en date du 16 août 2013  
portant nomination de Mme Céline ALBERT en qualité de chef du  
groupement Ressources Humaines et Formation au service  
départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er  
septembre 2013,

VU l'arrêté de nomination du Président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de secours en date du 27 décembre  
2013 portant nomination du commandant Laurent MASSOL au service  
« formation-sport » du groupement « ressources humaines et formation »  
en qualité d'adjoint au chef de groupement et chef de service au service  
départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er  
décembre 2013,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°022 en date  
du 29 avril 2015 accordant délégations et attributions au Président,

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn, il est nécessaire  
que Mme Céline ALBERT, chef du groupement Ressources Humaines et  
Formation dispose d'une délégation de signature accordée par le  
président,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation au service  
d'incendie et de secours du Tarn, à l'effet de signer les documents administratifs visés ci-après :

- la certification conforme à l'original de tous les actes et documents administratifs.
- dans la limite des attributions du groupement ressources humaines et formation :
  - les bordereaux de transmission de documents ;
  - les bons de commande inférieurs à 4000 € TTC en fonctionnement ;
- relatifs à la gestion des ressources humaines :
  - les courriers relatifs à la gestion des dossiers accidents en service commandé ;
  - les attestations d'emploi, d'activité, de services effectifs, de logement, d'indemnités ou de salaires ;
  - les courriers relatifs à la prorogation des permis de conduire de la catégorie C ;
  - les courriers de réponses aux demandes d'emploi hors recrutement des officiers et cas particuliers ;
  - les courriers de toute nature relatifs à la gestion des engagements des sapeurs-pompiers volontaires ;
  - les convocations aux jurys d'entretien de recrutement ou de mobilité interne, ainsi qu'aux tests liés aux recrutements ;
  - les « CERFA feuille d'accident et de prise en charge ».
- relatifs à la formation :
  - les convocations aux stages des stagiaires et formateurs ;
  - les courriers de rejet de candidature ;
  - les attestations de présence aux stages ;
  - les attestations de réussite ou diplômes délivrés par le SDIS (à l'exception de ceux délivrés au nom de l'État) ;
  - les réponses aux demandes de stages scolaires non universitaires.
- relatifs à l'administration générale :
  - les courriers de déclaration de sinistres aux compagnies d'assurance ;
  - les avis de publication des actes administratifs.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ALBERT, cette délégation est exercée par le commandant Laurent MASSOL.

**Article 3 :**

L'arrêté 2014-3-2 du 21 janvier 2014 portant délégation de signature à Mme Céline ALBERT est abrogé.

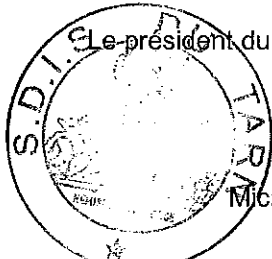
**Article 4 :**

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le : **20 MAI 2015**

A Albi le : **13 MAI 2015**

Le président du conseil d'administration  
du SDIS




Michel BENOIT

et de la notification aux intéressés  
le : **19/05/15**  
Le chef du groupement  
ressources humaines et formation

  
Céline ALBERT

le : **20 Mai 2015**  
L'adjoint au chef de groupement

  
Commandant Laurent MASSOL

Ampliation adressée au :

- comptable de la collectivité

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**